



Modification simplifiée n°2 du Plan Local d'Urbanisme de VIUZ EN SALLAZ

C o n t e n u d u d o s s i e r

Arrêté du Maire engageant la procédure

Délibération du conseil municipal fixant les modalités de la mise à disposition

PIECES DU PLU :

Pièce n°1 :

Additif au Rapport de présentation

Pièce n°2 :

Règlement écrit après modification simplifiée n°2

Le dossier sera complété en cours de mise à disposition par

- **Décision de l'autorité environnementale suite à examen au cas par cas :**
sera ajoutée dès réception par la commune
- **Avis des personnes publiques, suite à la notification du dossier**